

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 87 chargée de l'examen du postulat de De Vargas Samuel et crts - Des transports publics à demi-tarif pour l'ensemble de la population

---

Présidence :	Mme Romane BENVENUTI (Les Vert·e·s)
Membres présents :	M. Valéry BEAUD (Les Vert·e·s) ; M. Ilias PANCHARD (Les Vert·e·s) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (soc.) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) ; M. Johan PAIN (EàG)
Membres excusés :	M. Valentin CHRISTE (UDC) ; Mme Marlène BERARD (PLR) ; Mme Preeti DAMON (soc.).
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Christelle JOLY, secrétaire générale SCS Mme Marie-Noëlle DOMON-AUBORT, adjointe administrative.
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE

---

Lieu : Hôtel de Ville, salle du Conseil communal

Date : 10.09.2025

Début et fin de la séance : 12h30 – 13h15

---

### Présentation du postulat par son auteur

Alors que la Municipalité et le Conseil Communal affichent la volonté d'un report modal de la voiture vers la mobilité douce le plus accompagné possible, la nécessité d'agir sur le coût des transports publics se fait de plus en plus ressentir. Il s'agit à travers ce postulat de demander à ce que l'offre moitié prix des transports publics soit étendue à l'ensemble de la population, la diminution des coûts étant un aspect important pour espérer un effet de masse du report modal. Dans un contexte d'augmentation continue du prix des transports publics, ce postulat permet d'apporter un message clair à la population. Le postulant précise qu'il reste important d'encourager les déplacements à pied. Des démarches similaires sont en cours de réflexion dans d'autres villes Suisse, comme à Zurich p.ex.

### Discussion générale

#### **Arguments en faveur du postulat :**

Il est tout d'abord rappelé que les transports publics sont trop chers par rapport au budget quotidien des individus et face au manque de prestations vers lesquelles ils peuvent se tourner. Des personnes à l'assistance sociale peinent à payer les TP parce qu'elles sont hors de toute catégorie et n'ont le droit à aucune aide. Dans un contexte d'augmentation généralisée des coûts, ce postulat est le bienvenu, que cela soit pour encourager un report modal ou pour aider des personnes et familles pour lesquelles ce montant peut représenter une grosse part des dépenses.

Les partisans du texte estiment que si les transports publics restent trop chers, personne ne voudra changer de mode de transport et que les individus continueront de privilégier la voiture. Il est rappelé à ce titre que c'est surtout lorsqu'une prestation sociale est universelle qu'elle parvient à réellement toucher son but, que c'est en

# Conseil communal de Lausanne

---

garantissant une prestation à l'ensemble d'une population que les buts de la politique publique seront pleinement atteints.

Il s'agit enfin de ne pas opposer la qualité et les coûts des transports publics. Nombreux commissaires insistent sur le fait que les efforts doivent être conduits simultanément sur la baisse des coûts des TP ainsi que sur l'amélioration de l'offre pour pouvoir encourager les personnes à effectuer ce report modal (offre qui correspond mieux aux besoins de déplacements ainsi qu'une diminution des coûts attractive). C'est en outre au moment du vote du budget qu'un tel arbitrage doit se faire.

Puisque d'autres postulats en lien avec la réduction du prix d'abonnement des transports publics sont déjà entre les mains de la Municipalité, il est jugé pertinent de renvoyer ce dit postulat à la Municipalité pour qu'elle puisse y répondre d'une perspective globale.

## Arguments à l'encontre du postulat :

Ladite proposition engendrerait un coût très important pour la Municipalité, tout en n'ayant aucun réel effet. Toute chose a un coût et si l'on est en mesure de payer, on devrait l'assumer. Des commissaires se disent davantage favorables à des offres ciblées pour des catégories de personnes. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'offre des transports publics plutôt qu'agir sur la réduction des coûts, la question du coût n'intervenant que très peu dans le choix d'utilisation des transports publics. Le travail devrait ainsi se focaliser sur l'amélioration de la fréquence, ponctualité, confort et rapidité de ceux-ci ainsi que sur la pénurie de personnel touchant ce secteur.

En outre, l'Union des transports publics (organisation apolitique) est en principe contre ce genre de mesure. Elle redoute une perte de moyens et n'a pas confiance en la capacité des collectivités à couvrir les frais (sachant que l'usager des TL ne paie que 30-35% des coûts réels des billets).

On craint que la mesure pousse les personnes se déplaçant à pied ou à vélo à prendre les transports publics, ce qui engendrerait une surcharge des TP tout en diminuant leur confort.

Une éventuelle invalidité juridique d'une telle mesure est pointée au regard d'un article constitutionnel indiquant que le prix payé par les usager·ère·s des TP se doit de couvrir une part appropriée des coûts.

- Une réponse directe est formulée : Puisque le postulat propose un demi-tarif généralisé, l'abonnement deux zones mobilis passerait de 700 à 350.- pour les lausannois·e·s, restant bien loin d'une forme de gratuité des TP et ne remettant pas en cause l'article constitutionnel mentionné

## Autres dimensions abordées

Une discussion tourne autour de la prise en charge éventuelle des coûts d'une telle proposition par le Canton, qui avait tenu des déclarations en ce sens. Un commissaire indique qu'il estime que c'est de la responsabilité du Canton de s'engager au discours porté et que la dimension financière ne doit pas empêcher la Municipalité d'avancer sur ce projet.

# Conseil communal de Lausanne

---

Différents exemples sont mentionnés. A Dunkerque, la gratuité des transports publics se serait faite au dépend de la marche et seulement 3% de circulation automobile en moins aurait été constatée. A Genève, une réduction de 30% des prix des billets n'aurait eu aucun effet sur la circulation automobile non plus.

A Montpellier en revanche, un modèle de gratuité des TP aurait obtenu des résultats positifs et encourageants, semblant indiquer que cela dépend notamment de la gestion que font les villes d'une telle gratuité.

**Diverses questions sont adressées aux représentantes de la Municipalité**, dont notamment celle de savoir si la Municipalité a prévu de faire une enquête auprès de toutes les personnes ayant pris un abonnement TP dans le cadre du plan climat, pour savoir combien ont abandonné leur voiture, quel moyen de transport principal est utilisé, et ce, afin de bien comprendre l'effet en termes de mobilité.

- Madame la secrétaire générale SCS répond qu'aucune enquête de ce type n'a été réalisée. Iels possèdent uniquement des données sur les taux de recours et de renouvellement des abonnements.
- Il est mentionné que l'émolument en lien avec l'achat d'un abonnement TP a été prévu pour éviter un effet d'aubaine en prenant un abonnement payé par la collectivité sans l'utiliser ou très peu et sans qu'il y ait un vrai changement d'habitude et de report modal.
- Concernant la question d'un éventuel financement cantonal, la Municipalité reste dans l'attente d'informations supplémentaires quand bien même elle prévoit toujours officiellement de déployer son dispositif cantonal en 2026, ce qui pose un certain nombre de questions au niveau opérationnel. La Municipalité attend donc d'avoir plus d'informations quant à la manière dont les dispositifs du Canton et de la ville pourraient se compléter avant de répondre aux postulats TP qu'elle a déjà entre ses mains.
- En réponse à une autre question, il est précisé que le dispositif plan climat pour les jeunes en formation/PC/AVS/AI date de 2022 seulement et que les recours de ces catégories sont en constante augmentation, hormis pour les seniors. 35% des lausannois·e·s sont ainsi touché·e·s par ces réductions, représentant un budget de 7,5 millions pour l'année 2024.
- Il est également répondu que les entreprises de la région lausannoise peuvent mettre en place des plans de mobilité si elles le souhaitent, que le Canton encourage les entreprises à le faire mais pas Lausanne.

---

**Conclusion de la commission :** Par **5 oui, 4 non et 1 abstention**, la commission accepte de renvoyer le présent postulat à la Municipalité pour rapport-préavis.

---

Lausanne, le 30 octobre 2025

Le rapporteur/la rapportrice :  
Romane Benvenuti